



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Point 20 : Initiative *Aucun pays laissé de côté*

#### COOPÉRATION RÉGIONALE

(Note présentée par l'Afrique du Sud)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La coopération technique concerne la coopération, le partenariat et, le cas échéant, l'assistance aux pays en développement pour les aider à respecter leurs obligations internationales en adhérant aux normes et pratiques recommandées par l'OACI et en mettant en œuvre des plans pour la sûreté et la sécurité de l'aviation dans le monde, en renforçant la sûreté et la sécurité et en développant le secteur de l'aviation civile en général, y compris les ressources humaines.

La Stratégie de coopération régionale s'étend à la planification stratégique et à la mise en œuvre de l'Initiative de l'OACI, *Aucun pays laissé de côté*, dans le cadre de laquelle les États de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) reconnaissent les différents niveaux de développement et le processus d'amélioration continue et se concentrent sur le respect des normes mondiales. La collaboration entre les organismes de réglementation des États et l'industrie doit fournir une assistance adéquate, au bon endroit et au bon moment.

La note souligne l'importance d'établir une stratégie de coopération pour établir des partenariats et/ou aider les États à répondre à leurs besoins prioritaires afin d'améliorer la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées. La note souhaite en outre encourager les autres États qui l'ont déjà fait à planifier, à coordonner et à mettre en œuvre de manière proactive la coopération régionale.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note du contenu de la note de travail ;
- b) à encourager les États à planifier, à coordonner et à mettre en œuvre de manière proactive la coopération régionale, et à analyser les résultats obtenus grâce à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté aériennes.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail porte sur tous les objectifs stratégiques de l'OACI
<i>Incidences financières :</i>	Il pourrait y avoir diverses répercussions sur les coûts en fonction du scénario considéré. Dans des circonstances normales, l'État qui demande l'assistance doit payer pour les services fournis. Toutefois, dans certains cas, les États peuvent avoir besoin d'assistance mais ne pas être en mesure de payer le service et il peut être nécessaire de trouver des sources de financement extérieures.

<i>Références :</i>	Programme mondial (Coopération technique). Initiative clé de l'OACI (Aucun pays laissé de côté). Objectifs des Nations Unies en matière de développement durable. Agenda 2063 de l'Union africaine (UA). République d'Afrique du Sud – 7 Priorités Apex – Plan de développement national.
---------------------	---

## 1. INTRODUCTION

1.1 Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU) visent à construire un monde meilleur, et surtout, un monde fondé sur la coopération. L'ODD 17 des Nations Unies vise à « Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, complété par des partenariats multipartites qui mobilisent et partagent les connaissances, l'expertise, la technologie et les ressources financières, pour soutenir la réalisation des objectifs du développement durable dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement ».

1.2 L'Afrique du Sud souscrit également au cadre stratégique de l'Union africaine (UA) pour la transformation socioéconomique du continent au cours des 50 prochaines années, qui est énoncé dans l'Agenda 2063. Les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine reflètent notre désir de prospérité et de bien-être partagés, d'unité et d'intégration, pour un continent de citoyens libres et aux horizons élargis. L'un des sept objectifs ambitieux de l'Afrique est d'assurer la prospérité du continent, fondée sur une croissance inclusive et un développement durable. L'aviation peut être une bouée de sauvetage pour revitaliser les économies nationales dans toute l'Afrique et contribuer au développement. Plus la coopération et la coordination des efforts sont grandes, plus les possibilités d'atteindre des résultats encore plus substantiels sont grandes.

1.3 Le gouvernement sud-africain a mis en œuvre un plan de développement national et a défini sept (7) domaines prioritaires visant à éradiquer la pauvreté, à réduire les inégalités et à créer des emplois. L'objectif prioritaire numéro 7 est : *Une Afrique et un monde meilleurs*. Il est ainsi reconnu que pour que l'Afrique du Sud puisse atteindre ses priorités et objectifs nationaux, l'État doit être guidé par ses obligations régionales, continentales et internationales.

1.4 C'est en accord avec ces priorités internationales, continentales et nationales que l'Afrique du Sud, par l'intermédiaire de la *South African Civil Aviation Authority* (SACAA), a élaboré une stratégie de coopération régionale pour améliorer la sûreté et la sécurité de l'aviation sur le continent africain.

1.5 Il est reconnu que la sécurité et la sûreté de l'aviation sont des responsabilités partagées entre l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), les États contractants, l'industrie aéronautique et d'autres intervenants. Le niveau de sûreté et de sécurité varie d'un continent à l'autre, d'une région à l'autre et d'un État à l'autre. En dépit des progrès importants qui ont été accomplis dans l'amélioration de la sûreté et de la sécurité aériennes en Afrique, le niveau actuel de la sûreté et de la sécurité de l'aviation en Afrique indique que la région africaine a encore davantage besoin de coopération et de collaboration et que des efforts délibérés sont faits pour améliorer la situation. L'Afrique du Sud a reconnu son rôle de partenaire stratégique à cet égard.

1.6 L'Afrique du Sud a atteint un pourcentage de mise en œuvre effective (EI) supérieur à la moyenne mondiale pour les normes et pratiques recommandées en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation. La notation de l'Afrique du Sud en général est conforme à divers objectifs de l'OACI, par exemple la navigation fondée sur les performances (PBN), le système de gestion de la sécurité, etc. En outre, en tant qu'État dont l'EI est supérieure à 65 %, l'Afrique du Sud reste déterminée à aider les autres États dont l'EI est inférieure à 60 %, conformément au Programme national de sécurité aérienne du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde, et à soutenir les objectifs mondiaux ambitieux fixés dans le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde.

## 1. ANALYSE

1.1 Dans ce contexte, l'Afrique du Sud s'est engagée à réaliser cette coopération et cette collaboration sur le continent africain. Plus précisément, l'Afrique du Sud a adopté une position d'inclusion des parties prenantes pour équilibrer les besoins, les intérêts et les attentes des parties prenantes.

1.2 Ces dernières années, l'Afrique du Sud a mené des missions d'assistance technique à la demande de divers États du continent. Les missions d'assistance couvrent tous les domaines fonctionnels de l'organisation. Le programme des missions d'assistance technique a été de nature réactive ; les ressources destinées à répondre aux demandes urgentes et critiques ont été levées sans préparation, si bien qu'il n'a pas été possible de mesurer les résultats de ces interventions. Au cours de l'exercice 2018-2019, 35 missions de coopération et d'assistance techniques ont été effectuées dans divers pays du continent dans les domaines de la sûreté et de la sécurité de l'aviation et de la navigation aériennes.

1.3 L'Afrique du Sud a décidé d'adopter une approche délibérée et proactive pour élaborer une stratégie et un plan de mise en œuvre pour la coopération et la collaboration.

1.4 Le résultat attendu est une stratégie de coopération et d'établissement de relations, qui aura un impact significatif sur l'amélioration de la qualité du système aéronautique africain. Il ne s'agit pas d'un effort unilatéral, mais d'un effort duquel l'Afrique du Sud peut également bénéficier et apprendre de nos homologues de l'aviation.

1.5 L'Afrique du Sud, par l'intermédiaire du SACAA, s'efforce d'adopter une approche délibérée de l'assistance régionale afin d'éliminer les obstacles à une mise en œuvre efficace de la supervision de la sûreté et de la sécurité. L'objectif global est de répondre à l'initiative de l'OACI *Aucun pays laissé de côté* (NCLB) par une approche coordonnée et structurée ayant un impact mesurable.

1.6 L'élément clé de l'élaboration de la stratégie de coopération régionale avec les États de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a été de consulter les autorités aéronautiques individuellement, de comprendre et de diagnostiquer leur état d'avancement en matière de mise en œuvre effective (IE) et de fournir les meilleures ressources applicables d'assistance, de coopération et de collaboration pour améliorer la sûreté et la sécurité de l'aviation dans cette région. Cette démarche a été effectuée en consultation avec tous les pays de la SADC. En outre, des parties prenantes pertinentes ont été sélectionnées pour atteindre cet objectif, notamment l'Organisation régionale de supervision de la sécurité (RSOO), grâce à laquelle les États peuvent collaborer et partager des ressources pour améliorer leurs capacités de supervision de la sécurité. La RSOO de la SADC est la SASO (SADC Aviation Safety Organisation).

1.7 Plus précisément, la stratégie de coopération régionale comporte les éléments suivants pour assurer une planification, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces :

- a) le processus d'élaboration de la stratégie de coopération régionale ;
- b) l'approche de la stratégie de coopération et le choix des priorités ;
- c) la coopération ou l'assistance – critères de sélection propres à chaque État ;
- d) la mise en œuvre de la stratégie régionale ;
- e) la gestion des risques ;

f) la gestion des résultats – le suivi et l'évaluation.

1.8 La mise en œuvre de la stratégie s'étalera sur une période de trois (3) ans, l'accent étant mis sur les Etats qui ont clairement défini leur intérêt spécifique pour la coopération et/ou l'assistance technique. Dans certains cas, l'État bénéficiaire peut ne pas disposer de l'appui financier ou du financement nécessaire pour mener à bien un projet technique essentiel visant à améliorer son offre de sécurité. Dans ce cas, après une évaluation complète des besoins et de leur importance, l'Afrique du Sud devra peut-être aussi définir des mécanismes de financement pertinents pour être en mesure de répondre aux besoins émergents de l'État.

1.9 Le programme comprend également un ensemble d'avantages et d'indicateurs permettant la supervision non seulement du programme, mais aussi du résultat global de cette stratégie. L'objectif est d'assurer une approche fondée sur les résultats et sur l'impact pour réussir la mise en œuvre de la stratégie. Une fois que les objectifs, les avantages et les résultats auront été définis pour chaque sélection spécifique, les résultats seront mesurables à l'aide des indicateurs établis et de l'impact défini par toutes les parties prenantes concernées.